



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023 À 19:30 :

À la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2023, sont présents les conseillères et conseillers: Gina Castelli, Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Stéphane Baillargeon, Lisa Cadorette et Hélène Bédard, sous la présidence de la mairesse, Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

1.

Ouverture de la séance ordinaire à 19 h 30.

2.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal:

3.1 Séance ordinaire du 5 juin 2023 ;

4. 1^{re} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

5.1 Soumission d'appel d'offres – Ajout d'un ascenseur et réaménagement;

5.2 Offre de services – Plan de protection des sources d'eau potable;

5.3 Offre de services – Réfection du chemin Galipeau;

5.4 Soumission d'appel d'offres – Construction d'une rue avec service d'égout pour accès à un nouveau CPE;

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de juin 2023.

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions:

7.1.1 Adoption des comptes à payer ;

7.1.2 Dépôt du rapport financier en date du 31 mai 2023;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter:

8.1.1 Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport des vérificateurs;

8.1.2 Négociation collective – signature de la convention collective;

8.1.3 Embauche d'un employé au poste d'agent aux communications et bibliothèque;

8.1.4 Achat d'une banque d'heure à l'entreprise Infotech;

8.1.5 Demande de dérogation mineure 2023-05-0001 de 2544-6477 Québec inc.;

8.1.6 Demande d'autorisation de construction d'un abribus et d'occupation temporaire de l'emprise de la rue des Pins située sur le lot 4 182 635 par monsieur John St-Cyr;

8.1.7 Embauche du personnel à la piscine municipale – été 2023;

2023-07-159



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- 8.1.8 Achat d'un ordinateur pour l'agent aux communications et bibliothèque;
- 8.1.9 Embauche de la directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire;
- 8.1.10 Embauche d'un employé au poste de journalier préposé aux parcs;

9. Avis de motion à donner

- 9.1 Avis de motion – dépôt du projet de règlement numéro 701 règlement général de la Municipalité d'Ascot Corner;

11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets à l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : le lundi 7 août 2023 à 19 h 30

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juillet 2023 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-07-160

3.1

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023 :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 34).

M.Jacques Gourde :

- Félicitations et merci aux bénévoles pour la fête nationale. Bémol pour les feux d'artifice par rapport à l'environnement.
- Il y a beaucoup de poussière sur le chemin Galipeau, je n'ai rien contre l'agriculture. Avez-vous entendu parler de redevances pour la Municipalité ? Avez-vous déjà évalué combien ça peut coûter à la Municipalité ?
- S'il y a un autre endroit où il y a un trou et que cette personne veut faire de la terre neuve. Il faudrait conscientiser les gens par rapport à l'impact pour Ascot Corner.
- Il faudrait se servir de madame Gagnon-Tremblay pour faire changer une lisière de terrain sur le chemin Talbot.

Mme Maryse Labonté :

- Les futures lumières pour les traverses de piéton, il faudrait qu'ils avertissent à l'avance.
- Parc industriel à Ascot Corner, est-ce que ça se travaille ?

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 h 56



No de résolution
ou annotation
2023-07-161

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

5.1

SOUSSION D'APPEL D'OFFRES – AJOUT D'UN ASCENSEUR ET RÉAMÉNAGEMENT :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois soumissions pour l'ajout d'un ascenseur et réaménagement au centre Paul-Lessard :

| | Coût (taxes incluses) |
|---------------------------------|-----------------------|
| Action Estimation inc. | 1 141 126.88 \$ |
| Alain Lizotte construction inc. | 1 149 748.85 \$ |
| Procova inc. | 1 296 918.00 \$ |

CONSIDÉRANT QUE nous avons mandaté l'architecte David Leslie à procéder à l'analyse des soumissions;

EN CONSÉQUENCE ET SUITE AUX RECOMMANDATIONS DE L'ARCHITECTE DAVID LESLIE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Action Estimation inc. pour un montant de 1 141 126.88 \$ (taxes incluses).

Poste budgétaire : Subvention et règlement d'emprunt

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.2

2023-07-162

OFFRE DE SERVICES – PLAN DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de services pour la confection d'un plan de protection des sources d'eau potable :

| | Coût (avant taxes) |
|-----|--------------------|
| LNA | 21 465 \$ |

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de service de l'entreprise LNA pour un montant de 21 465.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : Subvention et 95% du montant restant après la subvention par la réserve eau potable et 5% du montant restant après la subvention par le 02-320-00-411

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.3

2023-07-163

OFFRE DE SERVICES – RÉFECTION DU CHEMIN GALIPEAU :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service pour la réfection du chemin Galipeau :

| | Coût (avant taxes) |
|----------------------------------|--------------------|
| Saint-Georges Structure et Civil | 23 900 \$ |

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

l'offre de service de l'entreprise St-Georges Structure et Civil pour un montant de 23 900.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : Règlement d'emprunt et 02-320-00-411

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-07-164

5.4
SOUSSION D'APPEL D'OFFRES – CONSTRUCTION D'UNE RUE AVEC SERVICE D'ÉGOUT POUR ACCÈS À UN NOUVEAU CPE :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu cinq soumissions pour la construction d'une rue avec service d'égout pour accès à un nouveau CPE :

| | Coût (taxes incluses) |
|--|------------------------------|
| Excavation M. Toulouse inc. | 298 935.00 \$ |
| Grondin Excavation inc. | 309 627.97 \$ |
| 9006-3520 Québec inc. (Excavation Steve Leblanc) | 427 438.00 \$ |
| Cité Construction TM inc. | 447 814.98 \$ |
| Eurovia Québec Construction inc. | 456 546.21 \$ |

CONSIDÉRANT QUE nous avons mandaté la firme EXP à procéder à l'analyse des soumissions;

EN CONSÉQUENCE ET SUITE AUX RECOMMANDATIONS DE LA FIRME EXP, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Excavation M. Toulouse inc. pour un montant de 298 935.00 \$ (taxes incluses).

Poste budgétaire : Subvention et règlement d'emprunt

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

6.1
DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général dépose la liste de la correspondance pour le mois de juin 2023 et en fait la lecture.

2023-07-165

7.1.1
COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 3 juillet 2023 au montant de 165 203.98 \$ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.1.2
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER EN DATE DU 31 MAI 2023 :

Le directeur général dépose le rapport financier en date du 31 mai 2023.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame Nathalie Bresse :

Donne de l'information concernant :

- MRC, changement au transport de personne, le Préfet et moi-même somme nouveau sur ce comité, plan de redressement, adopter PRMHH, aller voir le nouveau site web de la MRC.
- ORH, le gouvernement parle de regroupement d'ORH.
- Atelier de travail FRR, il reste des sous, 116 000\$ pour Ascot Corner.

Madame Gina Castelli :

Donne de l'information concernant :

- Développement économique, rien de nouveau pour le moment.
- ORH, prochaine réunion le 6 juillet.

Madame Sylvie Boucher :

Donne de l'information concernant :

- La Régie incendie, trois sorties pour East Angus en juin, trois sorties pour Ascot Corner en juin et deux pour Westbury.
- Acquisition de l'ancien garage à East Angus, c'est signé. Il y aura des rénovations à faire.
- La recherche pour le cancer : nos pompiers à temps partiel participeront à l'étude.
- En juin, 27 permis ont été délivrés pour un montant total de 200 000 \$.
- À l'automne nous devrions être prêts pour vendre les terrains sur les rues Darce et Dubé.
- Piste cyclable, on regarde des nouveaux tracés.

Monsieur Alain Rondeau :

Donne de l'information concernant :

Comité Loisirs MRC HSF :

- Festival Éclipse Mégantic-MRC. Éclipse solaire totale entre le mont Mégantic et La Patrie le 8 avril 2024. Toutes les municipalités de la MRC du HSF y participeront.

Comité Loisirs Ascot Corner :

- Départ de notre directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire. En transition jusqu'en septembre 2023.
- La piscine municipale est ouverte tous les jours de la semaine et des cours de natation sont offerts.
- Un grand succès pour une fête nationale familiale chaude et colorée.
- Merci à Distribution Payeur et tous leurs commanditaires pour des feux d'artifice impressionnants.
- L'organisation de la descente de la rivière est en bonne progression pour la 5^e édition le 26 août prochain.

Comité Interculturel Ruralité avec la communauté brésilienne :

- Premier tournoi de soccer d'Ascot Corner, le 29 juillet 2023

Comité Bibliothèque

- 48^e AGA du Réseau Biblio de l'Estrie, le 16 juin 2023.
- Diagnostic BiblioQUALITE 2022 d'Ascot Corner, la Municipalité se voit décerner un niveau deux avec un score de 487 / 1000.
- En planification pour un réaménagement de notre bibliothèque.

Monsieur Stéphane Baillargeon :

Donne de l'information concernant :

- En environnement, nous travaillons sur plein de projets qui viennent du gouvernement. Il y aura tout un changement du gouvernement pour la gestion des matières résiduel.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- La régie des Hameaux va s'ajuster en fonction des nouvelles façons de faire que le gouvernement va nous imposer.
- On essaie de penser à long terme, oui les feux d'artifice polluent, mais on choisit nos batailles. Il y a de bonnes décisions qui se sont prises. Comme le challenge VTT, on travaille tout ça.
- Il reste à voir ce qui va se passer avec les poubelles supplémentaires. La méthode reste à confirmer.

Madame Lisa Cadorette :

Donne de l'information concernant :

- Le projet du ruisseau Stacey sera reporté à 2024. Le ministère de l'Environnement a des questionnements et les deux firmes Structures St-Georges et Aquaberge ont demandé une extension de six mois afin de mieux répondre au Ministère.
- Nous avons donné notre aval à la firme d'ingénierie Structure St-Georges pour faire les plans du chemin Galipeau à partir du chemin des Sables jusqu'au chemin Boucher.
- Nous avons reçu la pompe doseuse de la piscine et il ne reste qu'à l'installer.
- Voici un petit résumé concernant les radars de janvier à mai ; Pour le radar de la route 112 et de la rue des Pins, en direction Ascot Corner, 72,4 % des véhicules roulent à 50 km/h ou moins.
- Celui du chemin Biron direction Ascot Corner, 71,7 % des véhicules roulent à une vitesse inférieure à 70 km/h et vers Sherbrooke, seulement 54,8 % des véhicules respectent la limite de 70 km/h.
- Pour le chemin de la Rivière près du village direction Westbury, 70 % des véhicules respectent la limite de vitesse de 70 km/h et direction Ascot Corner 66 % respecte la limite.
- Pour la portion du chemin de la Rivière vers la limite de Westbury direction Ascot Corner, 66,3 % des véhicules respectent la limite de 70 km/h et direction Westbury, 52,6 % des véhicules respectent les limites.
- Pour terminer, nous avons le radar de la route 112 près du Esso. En entrant dans le village, la limite de vitesse est de 50 km/h et seulement 42,5 % des véhicules la respectent. Et pour la sortie direction Sherbrooke, 14,59 % des véhicules respectent la limite. Le pourcentage de véhicules qui roulent entre 51 km/h et 70 km/h montent à 53,21 % dans cette zone. Il reste à nos citoyens de faire attention aux limites de vitesse dans chaque rue de notre belle municipalité dans laquelle, il fait bon vivre.

Madame Hélène Bédard :

Donne de l'information concernant :

- Le mois de juin a été bien rempli en ce qui concerne les ressources humaines. Plusieurs entrevues ont été réalisées afin de combler les nombreux postes vacants, agent aux communications et bibliothèque, directeur des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire et bien d'autres.
- Un comité a aussi été formé afin de réaliser un plan d'évaluation de rendement pour la direction générale. Le projet avance très bien et nous serons en mesure de commencer le processus au début de la prochaine année.

2023-07-166

8.1.1

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Madame Nathalie Bresse, mairesse, dépose et fait la lecture du rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport des vérificateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-07-167

8.1.2

NÉGOCIATION COLLECTIVE – SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE :

CONSIDÉRANT QUE les parties sont liées par un contrat de travail venant à échéance le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont, en décembre 2022, débuté des discussions en vue du renouvellement de la convention collective avant son terme ;

CONSIDÉRANT QUE le 25 avril 2023, une entente de principe est intervenue entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont accepté une entente de principe le 5 juin dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise la mairesse Nathalie Bresse et le directeur général Jonathan Piché à signer la nouvelle convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-07-168

8.1.3

EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ AU POSTE D'AGENT AUX COMMUNICATIONS ET BIBLIOTHÈQUE :

CONSIDÉRANT QUE le poste d'agent aux communications et bibliothèque est actuellement vacant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche de monsieur Christophe Duret salarié permanent à temps complet comme agent aux communications et bibliothèque selon les conditions de la convention collective en vigueur.

Monsieur Christophe Duret entrera en fonction le 10 juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-07-169

8.1.4

ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES À L'ENTREPRISE INFOTECH :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a parfois besoin de soutien informatique pour le système d'information municipale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat d'une banque d'heures de 26 heures à l'entreprise Infotech au montant de 2210.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-130-00-414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation
2023-07-170

8.1.5

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2023-05-0001 DE 2544-6477
QUÉBEC INC.**

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise des dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE cette demande peut donc être étudiée par le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner;

CONSIDÉRANT QUE lors de la demande de permis de construction en 2021, le Règlement de zonage 642 demandait que pour un usage commercial, toutes les surfaces, soit les cases, les accès et les allées de circulation d'une aire de stationnement doivent être pavés d'asphalte, de béton, de blocs, de dalles, de briques ou autres matériaux assemblés, et ce, au plus tard six mois suivants l'occupation, partielle ou totale de l'immeuble desservi;

CONSIDÉRANT QUE 2544-6477 Québec inc. demande de ne pas asphalté les surfaces exigées par le Règlement de zonage 642 pour des raisons environnementales;

CONSIDÉRANT QU'il existe d'autres alternatives à l'asphaltage et qu'elles peuvent pallier et atteindre les objectifs environnementaux souhaités;

CONSIDÉRANT QUE pour ce cas précis, les normes de l'article 10.4 du Règlement de zonage ne sont pas un préjudice sérieux qui nécessiterait une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, les critères de la demande ont un caractère majeur et non pas mineur comme le suggère la loi;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le CCU recommande de refuser la demande de dérogation mineure 2023-05-0001 de 2544-6477 Québec inc.;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner **refuse** d'accorder la dérogation mineure 2023-05-0001 demandée par 2544-6477 Québec inc. et par le fait même **ne permet pas** de déroger à l'article 10.4 (*Aménagement des aires de stationnement*) du Règlement de zonage 642 qui indique entre autres que pour un usage commercial, toutes les surfaces, soit les cases, les accès et les allées de circulation d'une aire de stationnement doivent être pavés d'asphalte, de béton, de blocs, de dalles, de briques ou autres matériaux assemblés, et ce, au plus tard six mois suivants l'occupation.

De plus, le conseil de la Municipalité demande au département d'urbanisme de faire un suivi avec 2544-6477 Québec inc. pour s'assurer que l'aménagement de l'aire de stationnement sera réalisé en 2023.

Vote à la majorité :
Cinq contre un

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation

2023-07-171

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

8.1.6

DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUCTION D'UN ABRIBUS ET D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE L'EMPRISE DE LA RUE DES PINS SITUÉE SUR LE LOT 4 182 635 PAR MONSIEUR JOHN ST-CYR :

CONSIDÉRANT QUE monsieur John St-Cyr, au nom des parents de la rue des Pins, a déposé une demande pour construire un abribus dans l'emprise de cette rue à l'intersection de la route 112;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite encourager cette initiative communautaire;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation comportant certaines exigences et critères normatifs doit être délivrée par la Municipalité pour encadrer cette construction;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation devra être signée par les représentants et que ceux-ci s'engagent à assurer son contenu par l'ensemble des personnes qu'ils représentent;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation devrait faire l'objet d'une révision après un certain nombre d'années;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la construction d'un abribus dans l'emprise de la rue des Pins située sur le lot 4 182 635 conformément aux conditions retrouvées dans l'autorisation jointe à cette résolution.

QUE l'autorisation soit valide pour une période de 10 ans avec possibilité de renouvellement à la demande des représentants;

QUE l'autorisation est retrouvée en annexe à cette résolution;

QUE le conseil autorise le directeur général, Jonathan Piché, a signé l'autorisation au nom de la Municipalité;

QUE la construction pourra débuter uniquement une fois l'autorisation signée par les représentants et le représentant de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7

2023-07-172

EMBAUCHE DU PERSONNEL À LA PISCINE MUNICIPALE - ÉTÉ 2023 :

CONSIDÉRANT QU'il manque une ressource à la piscine municipale pour pouvoir ouvrir tous les jours de la période estivale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche de la sauveteuse à la piscine à temps partiel :

- Émy Houde

Selon l'échelle salariale établie par le conseil municipal.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Il est également résolu d'autoriser l'embauche de madame Émy Houde comme monitrice pour les cours de natation selon l'échelle salariale établie par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-07-173

8.1.8

ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR L'AGENT AUX COMMUNICATIONS ET BIBLIOTHÈQUE :

CONSIDÉRANT QUE l'agent aux communications et bibliothèque a besoin d'un ordinateur dans le cadre de son travail;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat d'un ordinateur portable et des accessoires requis, au coût estimatif de 2 000.00 \$ plus taxes. Le coût comprend la configuration de l'appareil et les accessoires requis.

Poste budgétaire : 02-130-00-414

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-07-174

8.1.9

EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE DES LOISIRS, DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE :

CONSIDÉRANT QUE le poste de directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire sera prochainement vacant;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été créé afin d'évaluer les candidatures;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte d'embaucher madame Martine Deschênes au poste de directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire selon les conditions stipulées dans son contrat et qu'elle sera en fonction à partir du 24 juillet prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-07-175

8.1.10

EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ AU POSTE DE JOURNALIER PRÉPOSÉ AUX PARCS :

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite engager un étudiant au poste de journalier préposé aux parcs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche de monsieur Zachary Grégoire comme étudiant au poste de journalier préposé aux parcs selon les conditions de la convention collective en vigueur.

Monsieur Zachary Grégoire entrera en fonction le 4 juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

9.1

AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 701 RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Sylvie Boucher qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera le règlement suivant :

- Règlement numéro 701 règlement général de la municipalité d'Ascot Corner

Ce règlement a pour objet d'établir les règles de nuisances et les règles pour la gestion des animaux sur le territoire de la municipalité d'Ascot Corner.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et greffier-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

11.

VARIA AFFAIRE NOUVELLE

Aucune.

12.

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 44)

Jacques Gourde :

- Le 6477 route 112, est-ce que c'est quelqu'un qui a des entrepôts ?
- Je me blesse, je ne suis pas en mesure de monter, êtes-vous légal avec la salle du conseil ? Comment faites-vous pour prendre les questions ?
- Trouvez-vous ça normal qu'une personne qui ne demeure pas dans la municipalité puisse prendre des décisions pour la municipalité ? Informez-vous pour le 30m vs le 40m pour la municipalité pour la virée des autobus. Je pense que certaines personnes ont moins d'appartenances à la municipalité. Cette personne a dit qu'au CCU, c'est moi qui décide.

Mme Maryse Labonté :

- Quel est le coût des feux d'artifice ?
- Quel tronçon du chemin Galipeau va être fait ?
- Est-ce que la nouvelle convention collective est publique ?
- Nouvel employé agent aux communications, est-ce que c'est un nouveau poste ?
- Dérogation mineure sur la route 112 ?
- La directrice des loisirs, ça formation c'est quoi ?
- Réparation du garage municipal de East Angus, est-ce qu'il y a un prix ? Quand ça va être fait ?
- Est-ce qu'il y aura de l'aquaforme cet été ?
- Bac vert, ce serait un deuxième bac vert que les gens auraient ?
- Questions sur les dépenses .
- Elle propose des stations d'entraînement extérieur

M. John St-Cyr : Je n'ai pas encore été payé.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

FIN DE LA 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 h 16.

2023-07-176

13.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance ordinaire soit levée à **21 h 18.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance ordinaire : le lundi 7 août 2023 à 19 h 30;

JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE

